

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2010054

Signataire : MP

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'OPH d'Aubervilliers concernant les immeubles communaux à usage locatif - année 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention de gestion en date du 18 juillet 1996 avec l'OPH d'Aubervilliers portant sur la gestion de certains immeubles communaux à usage d'habitation et de commerces,

Vu la délibération n°2010-032 du 24 juin 2010 du conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers,

Vu le compte de gestion 2009 du budget annexe « patrimoine ville » faisant apparaître un solde d'exploitation débiteur de 26 842,30 €

A l'unanimité. Les administrateurs n'ayant pas participé au vote

DELIBERE :

APPROUVE le compte de gestion 2009 des immeubles communaux gérés par l'OPH d'Aubervilliers

DIT que la commune d'Aubervilliers doit verser 26 842,30 € à l'OPH d'Aubervilliers en règlement du déficit de gestion du compte 2009

La dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours sous l'imputation :

203	6188	71	OPHLM
-----	------	----	-------

Pour le Maire

L'adjoint délégué